

Bulletin communal de Pompéjac

Mars 2024 N°276

LOU JOURNAOU

Réunion du conseil municipal du mercredi 7 février 2024

Principaux points évoqués :

1- **Le tour cycliste de la CdC du Sud Gironde** est organisé chaque année par le Guidon macarien. Une subvention de 200 € lui est accordée à cette occasion pour cette manifestation.

2- **Trois dossiers de demande de subvention sont présentés au conseil municipal:**

- Le premier concerne la Maison des Ombelles pour lequel la commune sollicite la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) et du fonds vert (transition écologique des territoires) ;
- Le deuxième concerne l'aménagement en parking de la parcelle A 531 située au nord de l'école maternelle pour lequel il est demandé de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux).
- Le troisième concerne le changement du système de chauffage de la salle des fêtes, l'objectif étant de remplacer les panneaux radiants par une pompe à chaleur. La commune sollicite à cet effet deux types de subvention : DSIL et fonds vert.

3- **Syndicat mixte du sauternais (travaux routiers, terrassements…)** : La commune souhaite prolonger son adhésion à ce syndicat en signant une nouvelle convention pour l'année 2024.

4- **Opération « Adressage** ». Conformément aux dispositions du décret du 11 août 2022, la commune de Pompéjac va devoir procéder à la normalisation des voies et à la numérotation des maisons. La commission voirie va lancer les études correspondantes et arrêter une liste de propositions avant la tenue d'une réunion publique qui permettra aux habitants de s'exprimer et de donner leur avis.

5- **Questions diverses**

- Le projet d'installation d'une antenne-relais 4 G prévu près du transformateur de la forêt communale a été annulé par les services de l'État, sans explication convaincante.
- Un abribus au profit des enfants va être installé sur la parcelle B 396 au lieu-dit les Gillets.
- La réhabilitation de la lagune située au nord de la forêt communale est en cours par les élèves du lycée agricole de Bazas. L'opération devrait se poursuivre en mars et avril.
- Dans sa décision concernant le différend opposant la commune de Pompéjac au Cercle du Péis, le tribunal judiciaire de Bordeaux a précisé que ce dernier devra avoir quitté les lieux dans un délai d'un mois à compter de la signification de l'ordonnance et condamne l'association aux dépens ainsi qu'à devoir verser une somme de 1 000 € à la commune. Les modalités pratiques de l'évacuation des locaux devraient être fixées entre la commune et le Cercle.
- À la demande du maire, le conseiller municipal Philippe Bessis a présenté un compte rendu sommaire de l'exercice de simulation de gestion de crise qui s'est tenu à la salle des fêtes le jeudi 1er février. Un article sur cet exercice a paru dans le dernier journaou.

Piégeage des frelons asiatiques

Les frelons asiatiques causent d'énormes dégâts: en Aquitaine, 8 000 ruches détruites en 2023**.**

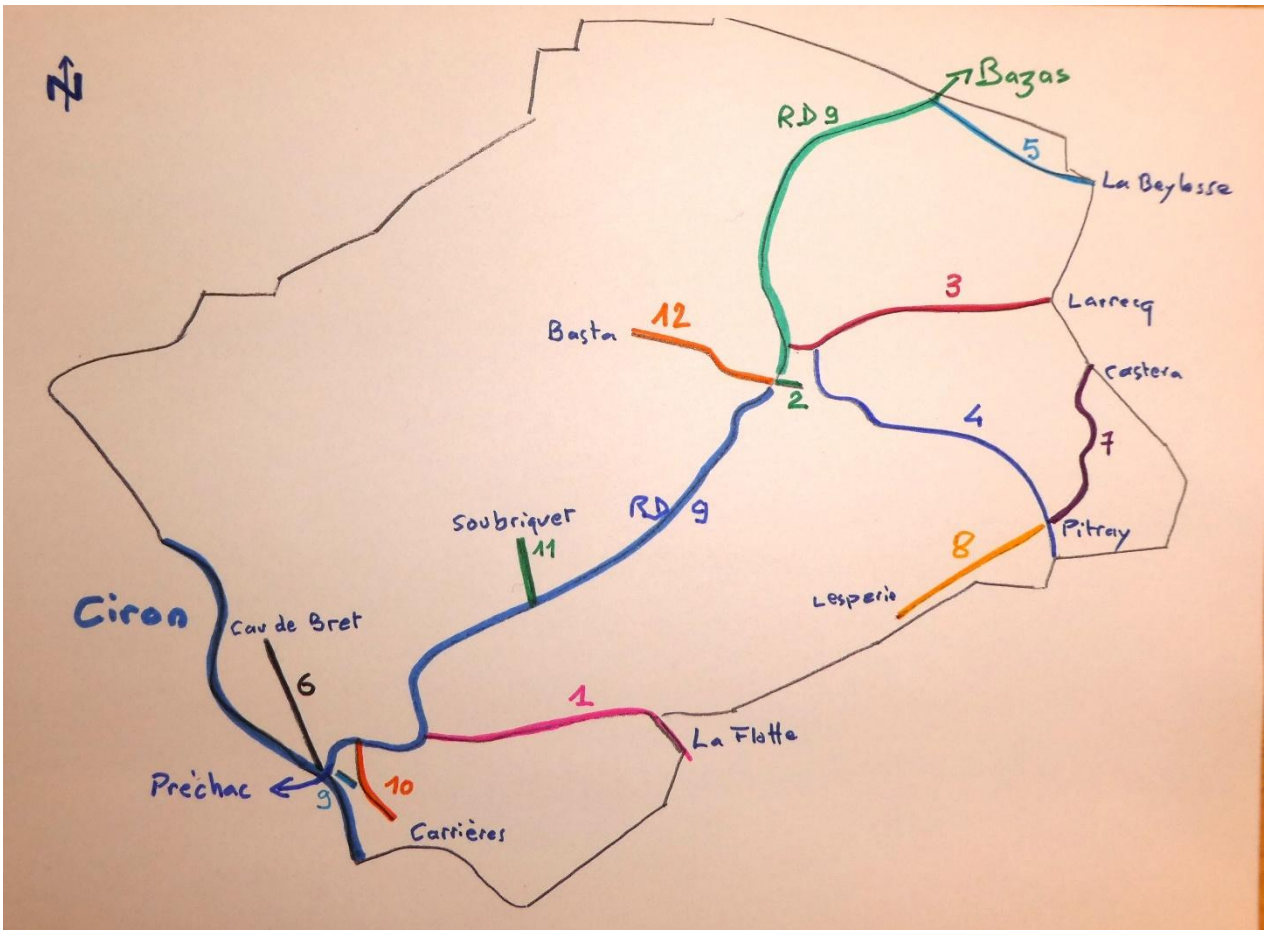
C'est dès maintenant qu'il faut piéger les reines, il y a urgence.

Avec une bouteille en plastique et un mélange de bière, vin blanc et sirop de cassis, chacun peut lutter à son niveau.

Mairie – 33730 –Pompejac – téléphone 05 56 25 49 49 –
Courriel : pompejac.mairie@wanadoo.fr Site : www.pompejac.fr Application : IntraMuros

OPERATION ADRESSAGE

L'opération « **ADRESSAGE** » se poursuit. À cet effet, la commission voirie, élargie à la quasi-totalité du conseil municipal, s'est réunie lundi 26 février à 19 h pour étudier les points essentiels de l'opération : arrêter la liste des voies de la commune à prendre en compte et leur affecter une dénomination.



Le plan ci-dessus présente l'état actuel des routes de la commune qui desservent des habitations :

- La départementale D9 entre le pont du Ciron au sud-ouest et le lieu-dit Bourache au nord-est ;
- Les 12 voies communales (revêtues), de la VC 1 à la VC 12 ;
- Deux chemins ruraux dans le quartier des Gillets : les CR 3 et CR4.

À noter que les chemins privés ne sont pas pris en compte dans cette opération.

La tableau ci-après présente les dénominations proposées par la commission voirie, sachant que cette dernière a privilégié, autant que faire se peut, la toponymie existante, afin de ne pas trop bousculer les habitudes.

S'agissant de la numérotation des habitations, point également étudié par la commission, celle-ci a retenu la numérotation sérielle, comme habituellement pratiquée dans les villes, plutôt que la numérotation métrique, beaucoup plus lourde.

Ainsi pour chaque nouvelle route (ou chemin, allée…), des numéros seront affectés, numéros pairs à droite et numéros impairs à gauche. Quelques numéros seront réservés en prévision de constructions futures, très peu nombreuses au demeurant selon le PLUi de 2022.

Ces numéros seront communiqués aux habitants dès que le conseil municipal aura validé cette étude d'adressage.

À chacun d'examiner ces propositions et d'adresser ses remarques à la mairie.

Des informations sur la suite de cette opération seront données en temps et lieu : la réception des plaques de numérotation, les démarches administratives pour le changement d'adresse, les délais pour ces démarches, etc.

La municipalité sera bien sûr à l'écoute pour tous les problèmes rencontrés.

	Ancien nom de voie	Projet de la commission
VC 1	Route de Bernos	Route de la Flotte
VC 2	Route de l'église	Rue de l'église
VC 3	Route de Marimbault	Route de Larrecq
VC 4	Route de Pitray	Route de Pitray
VC 5	Route de la Beylesse	Route de la Beylesse
VC 6	Route de Cau de Bret	Chemin du Battan
VC 7	Route de Marimbault	Route du Castera
VC 8	Route de Lespérie	Chemin de Lespérie
VC 9	Route de Cazeneuve	Passage des carrières
VC 10	Route de Lauvergne	Chemin de la hêtraie
VC 11	Route de Soubriquet	Chemin de Soubriquet
VC 12	Route de Basta	Chemin de Basta
RD 9 N	RD 9	Route de Bazas
RD 9 S	RD 9	Route de Cazeneuve
CR 3/4	Quartier des Gillets	Allée des Gillets
RD 9	RD 9	Place de la mairie

Randonnée Bazas Pondaurat

À l'occasion des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, la fédération française de la randonnée pédestre labellisée « **Terres de jeux 2024** » et le relais départemental de Gironde « les caminots d'Aquitaine » organisent,



le samedi 9 mars,

une grande randonnée de 27 km entre Bazas et Pondaurat.
Le rendez-vous est prévu devant la cathédrale de Bazas à 8 h 30 et les marcheurs se rendront au lac de Brouqueyran avant de rejoindre Auros (salle de la résidence des personnes âgées) pour la pause méridienne. L'arrivée à Pondaurat devrait avoir lieu vers 16 h 30, à la Commanderie.
Cette randonnée est bien sûre gratuite, et il est recommandé de s'inscrire sur **helloasso.fr**
Pensez à prévoir le pique-nique et un moyen de transport pour le retour.

Info des « Anciens Combattants » de Pompéjac



Jean-Pierre BORDENAVE, président des anciens combattants de Pompéjac, a fait part de sa décision de mettre son association en sommeil du fait qu'elle ne comporte plus que deux membres actifs.
À cet effet, elle ne souhaite plus recevoir de subvention mais devrait continuer à fournir une gerbe pour les prochaines cérémonies, jusque qu'à complet épuisement de ses finances.

Travaux sur la commune



Rémi au « kärcher » !

Une opération nettoyage des allées de l'airial, au centre du bourg, est en cours. Il s'agit d'enlever la mousse et autres herbes qui les ont envahies à l'aide d'un nettoyeur haute pression alimenté en eau par le puits de l'atelier et en énergie par un groupe électrogène.



Renzo PERIN, en première « forêt » au lycée agricole de Bazas, est à Pompéjac pour suivre un stage d'application. Trois périodes sont prévues, deux d'une durée de 15 jours, et une, en juin, d'une durée de 5 semaines. L'objectif de ce stage est de le familiariser avec la forêt, pour l'essentiel, mais aussi aux travaux qui peuvent se présenter dans une commune. Sur la photo, on peut voir Renzo en plein travail de plantation dans le « bois des petites frimousses » pour le remplacement des plants défectueux.

Le Bazadais agricole dans les années trente

Le climat girondin permet de pratiquer sur les plateaux de la région de Bazas toutes les principales cultures qu'on pouvait trouver en France : le blé, la vigne, le tabac, les betteraves, les pommes de terre, le maïs, l'avoine, le trèfle, les légumes, les arbres fruitiers. On y pratique la culture en mélange. Cependant, trois cultures sont particulièrement en faveur : celles de la vigne, du blé et du tabac.



Attelages revenant du labour

La culture en joualles est presque partout pratiquée : deux rangs de vignes assez rapprochés (un mètre environ) sont séparés des rangs voisins par plusieurs sillons de terre cultivées (céréales, plantes fourragères, tabac, légumes). Ce système ancestral de culture est couramment pratiqué dans la région.
Le canton de Bazas consacre environ 1700 hectares à la culture du blé, loin devant celui de Villandraut avec seulement 120 ha, Captieux avec 70 ha et Saint-Symphorien avec 25 ha.
Le blé est partout cultivé entre les rangs de vigne et souvent en billons, surfaces bombées d'environ un mètre de large. La culture en billons constitue une sorte de drainage nécessité par le peu de profondeur de la couche végétale et le peu de perméabilité du sous-sol formé essentiellement d'argile ou d'alios.

La pensée du mois

N'imitez rien ni personne.
Un lion qui imite un lion devient un singe.

Victor Hugo (1802-1885)

Adichats